



Etats des lieux; que devons nous faire?

Par **gailleMM**, le **24/09/2008** à **12:06**

Bonjour,

J ai eu un commandement de quitter les lieux le 4 aout

Un huissier est venu pour etablir l'état des lieux le 3 octobre.

Nous avons "réamanager l'appartement en mettant du parquet flottant sur un carrelage datant des années 70 ,car les batiments datent de ces années la,devons nous l'enlever sachant que ca améliore l'état de l'appartement et lui donne un autre cachet?

Il y a aussi quelques griffes de chat sur la tapisserie ddu salon mais pas grand chose, va t il nous pénaliser?

Nous avons remis du labris dans la salle de bain car avant peinture jaune "canaries" ,bref l'appartement a meilleure allure que lorsque nous sommes rentres

Que devons nous remettre ou refaire pour etre surs de garder la caution?devons nous enlever le parquet?

merci de me repondre....